

Département du

Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

16

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du conseil municipal

du 13 avril 2026

Le 13 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 2 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Paul TRIEBEL, Maire.

Secrétaire de séance : Josiane CODEX.

Présents : Cédric BERTRAND, Jacques BRUBACHER, Marie CARNEVALI, Josiane CODEX, Alain GANGLOFF, Muriel GANGLOFF, Alain GIESI, Estelle HATLER, Patricia HERTER, Isabelle LULLIN, Miguel MARTINS, Matthieu PARAGON, Amandine THORR, Paul TRIEBEL, Christelle TRUONG, Véronique WURM LE BERRE.

Excusés : Christophe DELMULLE donne pouvoir à Jacques BRUBACHER, Emmanuel GUENIN donne pouvoir à Isabelle LULLIN, Philippe METZGER.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/03/2026
- Rapport d'activités
- Fixation des indemnités aux adjoints
- Budget :
 - Compte Financier Unique 2025
 - Affectation des résultats 2025
 - Budget Primitif 2026
- Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux des salles
- Taux de la fiscalité directe locale
- Création d'un comité « Vivre ensemble et vie associative »
- Piste cyclable vers Hurtigheim
- 50 ans de la fusion
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités

Monsieur le Maire présente son rapport d'activités comme suit :

- 21 mars : Concert de l'ensemble Parenthèses
- 25 mars : Prise de contact et présentation du fonctionnement du conseil communautaire au Trèfle à Truchtersheim
- 26 mars : Conseil d'école
- 27 mars : Assemblée Générale du TCOS
- 29 mars : Chasse aux œufs organisée par l'APE
- 3 avril : Repas « bol de riz »
- 4 avril : Petit déjeuner des crécelleurs
- 9 avril : Conseil communautaire

Alain GANGLOFF a assisté au conseil d'école : une classe va fermer par manque d'élèves. Un courriel a été adressé à l'inspecteur, au préfet et au sous-préfet. Le plan de sécurité des écoles va prochainement être mis à jour en lien avec la gendarmerie et les pompiers, notamment concernant les alertes et les alarmes.

Estelle HALTER a assisté au conseil d'école et à l'organisation du petit déjeuner des crécelleurs.

Jacques BRUBACHER a représenté la commune à l'occasion du « salon des talents » à Truchtersheim le 12 avril.

Muriel GANGLOFF a organisé le petit déjeuner des crécelleurs. Remerciements à Christelle TRUONG et Estelle HALTER pour leur aide.

Cédric BERTRAND indique que des incivilités ont lieu dimanche 12 avril : la benne à collecte de vêtements a été fracturée à la Klamm. La semaine d'avant, un accident de la route s'est produit au même endroit.

3. Fixation des indemnités versées aux élus

2026-18 : FIXATION DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-14,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

VU la délégation de fonction accordée par arrêté municipal :

- N°2026/12 en date du 7 avril 2026 à Mme Josiane CODEX, 1^{ère} adjointe au Maire,
- N°2026/13 en date du 7 avril 2026 à M. Alain GANGLOFF, 2^{ème} adjoint au Maire,
- N°2026/14 en date du 7 avril 2026 à Mme Véronique WURM LE BERRE, 3^{ème} adjointe au Maire,
- N°2026/15 en date du 7 avril 2026 à M. Cédric BERTRAND, 4^{ème} adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que pour une commune de **1607** habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal **1027** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser **55,70 %**,

CONSIDÉRANT que pour une commune de **1607** habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal **1027** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser **21,38 %**,

CONSIDÉRANT que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du Maire	55,70 %

<i>Indemnité des adjoints ayant reçu une délégation</i>	<i>21,38 % x 5 (nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner*) = 106,90 %</i>
TOTAL de l'enveloppe globale autorisée	= 162,60 % (maire + adjoints)

* Conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une ABSTENTION,

FIXE l'indemnité du maire à 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

FIXE les indemnités pour chacun des quatre adjoints ayant reçu une délégation de fonction à 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal,

TRANSMET au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
Annexe à la délibération n° 2026-18 en date du 13 avril 2026

Population totale (chiffre pris en compte lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal, conformément à l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT) : 1 607 habitants

Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique* :

Taux maximal d'indemnités du maire :	55,70 %
Taux maximal d'indemnités des 4 adjoints au maire : 21,38 % x 5 adjoints =	106,90 %
Total :	162,60 %

* le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027 au 1^{er} janvier 2019

Bénéficiaire	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Indemnité allouée en % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire Paul TRIEBEL	55,70 %	55,70 %

Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

1 ^{ère} adjointe Josiane CODEX	21,38 %	21,38 %
2 ^{ème} adjoint Alain GANGLOFF	21,38 %	21,38 %
3 ^{ème} adjointe Véronique WURM LE BERRE	21,38 %	21,38 %
4 ^{ème} adjoint Cédric BERTRAND	21,38 %	21,38 %
Enveloppe globale effectivement allouée :		141,22 %

4. Budget

Monsieur le Maire explique la situation budgétaire au 1^{er} avril 2026 sur projets réalisés.

2026-19 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le maire donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique.

Section de fonctionnement	
Recettes	1 011 659,19
Dépenses	864 044,93
Résultat de l'exercice	147 614,26
Report antérieur	0,00
Résultat cumulé de clôture	147 614,26

Section d'investissement	
Recettes	1 900 114,29
Dépenses	1 930 167,15
Solde d'exécution de l'exercice	-30 052,86
Report antérieur	89 881,27
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	59 828,41

Solde cumulé pour l'exercice	117 561,40
Solde cumulé de clôture	207 442,67

M. le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec deux ABSTENTIONS,

VALIDE le fait que la présidence soit assurée par Mme Josiane CODEX,

CONSTATE la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du compte financier unique,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

2026-20 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, et constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat N-2	Résultat N-1	Résultats de clôture N-1	Restes à réaliser N-1	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour le calcul du besoin de financement
INVEST	89 881,27 €	-30 052,86 €	59 828,41 €	670 800,77 €	-147 233,89 €	-87 405,48 €
				523 566,88 €		

FONCT	0,00 €	147 614,26 €	147 614,26 €			147 614,26 €
CUMULS	89 881,27 €	117 561,40 €	207 442,67 €			

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec deux ABSTENTIONS,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé de fonctionnement au 31/12/2025	147 614,26 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement (c/1068)	87 405,48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068) :	/
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	60 208,78 €
Déficit global cumulé au 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) :	/

2026-21 : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec quatre ABSTENTIONS,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses : 1 066 458,78 €**
 - o Chapitre 011 : Charges à caractère général 404 108,78 €
 - o Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés 419 150,00 €
 - o Chapitre 014 : Atténuation de produits 300,00 €
 - o Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 162 400,00 €
 - o Chapitre 66 : Charges financières 80 000,00 €
 - o Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 500,00 €
- **Recettes : 1 066 458,78 €**
 - o Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté 60 208,78 €
 - o Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 14 850,00 €
 - o Chapitre 73 : Impôts et taxes 770 121,00 €
 - o Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations 193 779,00 €
 - o Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 27 000,00 €
 - o Chapitre 77 : Produits exceptionnels 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **Dépenses : 2 261 604,90 €**
 - o Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 100 000,00 €
 - o Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 50 000,00 €
 - o Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 75 500,00 €
 - o Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 291 996,28 €
 - o Chapitre 23 : Immobilisations en cours 1 744 108,62 €

- **Recettes : 2 261 604,90 €**
 - o Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté 59 828,41 €
 - o Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 100 000,00 €
 - o Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves 137 905,48 €
 - o Chapitre 13 : Subventions d'investissement 1 163 871,01 €
 - o Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 800 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le budget 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du total de chaque section, hors dépenses de personnel.

5. Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux des salles

2026-22 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DES SALLES

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement liées aux travaux d'extension et de modernisation de la salle des Loisirs et de rénovation énergétique et mise aux normes de la salle de la Souffel ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recourir à l'emprunt dans les conditions suivantes :

- Montant maximal : 1 000 000 €
- Durée maximale : 20 ans
- Taux maximal : 4 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à souscrire à un ou plusieurs emprunts pour un montant maximal de 1 000 000 € et satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document et contrat utile à l'exécution de cette décision.

6. Taux de la fiscalité directe locale

Suite à l'exposé de la situation financière de la commune au 1^{er} avril 2026, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune. Pour ce faire, la commune doit augmenter les recettes ou diminuer les dépenses de fonctionnement. Le levier principal d'une commune concernant l'augmentation des recettes de fonctionnement étant la

fiscalité directe, Monsieur le Maire présente une proposition d'augmentation de 5 % des taux des taxes directes locales, en les variant comme suit :

- TFPB : 30,39 %
- TFPNB : 40,67 %
- TH : 14,51 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec quinze voix CONTRE et trois ABSTENTIONS, décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2026.

7. Création d'un comité « vivre ensemble & vie associative »

2026-23 : CRÉATION D'UN COMITÉ « VIVRE ENSEMBLE & VIE ASSOCIATIVE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE le comité consultatif « Vivre Ensemble & Vie Associative »,

CONSTITUE le comité consultatif « Vivre Ensemble & Vie Associative » comme suit :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - <u>Paul TRIEBEL</u> | - Philippe METZGER |
| - <u>Alain GANGLOFF</u> | - Jean-Marc REINMANN |
| - Josiane CODEX | - Gabrielle ENSMINGER |
| - Véronique WURM LE BERRE | - Richard KIEFFER |
| - Cédric BERTRAND | - Matthieu PARAGON |
| - Miguel MARTINS | - Bruno BONVALOT |
| - Muriel GANGLOFF | - Philippe GARTISER |
| - Christelle TRUONG | - Patrick ULRICH |
| - Patricia HERTER | - Carine LOEFFEL |

Le comité consultatif « Vivre ensemble & Vie Associative » est ouvert à d'autres membres.

8. Fête des cinquante ans de la fusion entre Stutzheim et Offenheim

Le 16 juillet 2026 marquera le cinquantenaire de la fusion entre Stutzheim et Offenheim. La municipalité prévoit l'organisation d'une fête à cette occasion.

Le projet initial est de s'allier avec l'association *La Klamm*, qui fête le quarantenaire de sa création le 27 juin 2026. Un feu d'artifice est prévu, et l'association a déjà prévu un programme et démarré sa communication ; il semblait donc pertinent de joindre les efforts afin de faciliter l'organisation. Une première réunion à ce sujet s'est tenue jeudi 2 avril, orchestrée par Matthieu PARAGON.

La fête de la Klamm doit commencer vers 18h ; l'idée est de commencer vers 16h pour la fête de la fusion avec les prises de parole des représentants politiques locaux, ainsi que de personnes ayant vécu la fusion. Une diffusion de diaporama et d'un petit film, ainsi qu'une exposition de documents de l'époque sont également prévus.

Une autre option serait d'organiser la fête du cinquantenaire de la fusion en septembre afin de faire une deuxième fête distincte, ce qui permettrait en sus de proposer la participation de toutes les associations du village.

Une consultation des élus est organisée ; il en ressort que des voix exprimées, deux souhaitent organiser la fête en juin, une en juillet et onze en septembre.

La date du 19 septembre est ainsi proposée pour l'organisation de la fête du cinquantenaire de la fusion de Stutzheim et Offenheim.

9. Piste cyclable vers Hurtigheim

M. le Maire présente le planning prévisionnel des travaux de la piste cyclable vers Hurtigheim. La route départementale sera fermée durant 6 semaines de mi-juin à fin juillet :

Semaines	Semaine 21 (18 mai 2026)	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25 (15 juin)	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28 (6 juillet)	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 34
	Renouvellement réseau A.E.P. Commune de Hurtigheim Stutzheim Piste Cyclable Pose conduite principale Installation de chantier - Marquages réseaux - Implantation réseau principal - Signalisation Pose conduites DN 150 mm Essais de pression - Désinfection Analyses Raccordement définitif et suppression ancienne canalisation Réfection - Nettoyage - Repli de chantier Carrefours Stutzheim et Hurtigheim Démarrage travaux Voie Lingenheld Installation de chantier - Marquages réseaux - Implantation réseau principal - Signalisation Travaux carrefour de Stutzheim Travaux carrefour de Hurtigheim Renovation Branchements et PI coté Stutzheim Réfection - Nettoyage - Repli de chantier													

10. Questions diverses

Commissions de la Communauté de Communes : M. le Maire présente la liste des commissions tenues par la Communauté de Communes. Il demande aux conseillers municipaux d'indiquer les commissions qu'ils souhaitent intégrer avant jeudi 23 avril 2026.

Journée citoyenne : Une dizaine de chantiers a été confectionnée. La liste sera indiquée sur la fiche d'inscription, qui sera distribuée avec le prochain So wie SO, début mai.

La séance est levée à 22h46.

La secrétaire de séance,

Josiane CODEX



Le Maire,

Paul TRIEBEL